



AESH :

DES PROFESSIONNEL.LE.S QUI DOIVENT ÊTRE RECONNU.E.S

Personnes à contacter
dans l'académie de
Normandie :

COLLÈGES / LYCÉES :

SNES-FSU
Claire Jourdan et Catherine Mezaad
s3nor@snes.edu
Caen : 02 31 83 81 60
Rouen : 02 35 98 26 03

ECOLEES :

Manche : SNUIPP-FSU
Sandrine Aubry
snu50@snuipp.fr
09 50 15 53 54

Calvados : SNUIPP-FSU
Charlotte Lemonnier
Laurence Guillouard
snu14@snuipp.fr
02 31 72 29 25

Orne : SNUIPP-FSU
Alexandra Bojanic
snu61@snuipp.fr
02 33 26 80 95

Eure : SNUIPP-FSU
Emmanuelle Duval-Leseigneur
snu27@snuipp.fr
02 32 33 58 51

Seine-Maritime : SNUIPP-FSU
Emilie Aubert
snu76@snuipp.fr
02 35 63 85 08



Arrivé.e.s par la petite porte de la précarité, méconnu.e.s dans leur travail, les Accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap (AESH) sont pourtant indispensables tant auprès des élèves que dans les équipes pluriprofessionnelles.

Les AESH sont de plus en plus nombreux/ses à témoigner sur la précarité de leurs conditions de travail, qui se sont encore dégradées avec la mise en place des PIAL : non respect de leurs missions, temps de travail incomplet imposé quand les enfants auraient besoin de plus d'accompagnement, multiplication du nombre d'enfants par AESH et des lieux de travail sans remboursement des frais de déplacement, changements d'affectation à la dernière minute, intégration non systématique dans les équipes pédagogiques, formation initiale et continue insuffisante et mal organisée, ...

Pour les AESH, les syndicats de la FSU revendiquent :

- L'abandon des PIAL pour une gestion plus humaine, prenant en compte les besoins réels des élèves accompagnés. En Normandie, la FSU a soutenu les AESH dans les mouvements du 8 avril et du 3 juin. Elle les a accompagnés pour porter leurs revendications en audience auprès des élus et des DSDEN. Si le ministère concède une avancée significative en instaurant une grille à avancement automatique au 1er septembre 2021, il refuse toujours la création d'un corps de fonctionnaires, le rythme d'avancement tous les trois ans est trop lent, et les niveaux indiciaires trop bas. Ensemble, nous devons poursuivre la mobilisation pour faire progresser les droits des AESH.
- La création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B avec tout ce que cela engendre : la revalorisation des salaires, la possibilité de travailler à temps plein, une formation initiale et continue adaptée au métier d'AESH, le respect des missions et l'intégration de plein droit dans la communauté éducative.

Mobilisation AESH le mardi 19 octobre

lieux et horaires à venir sur le site

STAGES AESH

- **Eure :** mardi 16 novembre, Gravigny
- **Seine-Maritime :** jeudi 18 novembre, Rouen
- **Manche :** vendredi 19 novembre, Saint-Lô
- **Orne :** lundi 29 novembre, ligue de l'enseignement de Saint-Germain-du-Corbéis
- **Calvados :** Vendredi 26 novembre, Maison des syndicats, Caen

Stages de formation syndicale AESH en novembre 2021

Les syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNUEP) de Normandie organisent un stage de formation syndicale dans chaque département en novembre 2021. Pour vous inscrire, envoyez-nous un mail avec vos coordonnées et votre établissement d'affectation, en indiquant « inscription stage AESH » en objet, à l'adresse indiquée ci-dessous. Vous pouvez vous rendre au stage le plus proche de chez vous.

Vous devez envoyer **obligatoirement votre demande d'autorisation au moins un mois avant la date du stage** de formation syndicale.

Lors de ce stage nous ferons un point sur la situation des AESH. Nous vous donnerons des informations sur vos droits et nous prendrons le temps de répondre à vos questions. Participer à un stage de formation syndicale, c'est un moyen de vous informer et de ne pas rester isolé.e.

Pour vous inscrire, envoyez aussi un mail à la section départementale qui vous concerne :

- **Eure :** mardi 16 novembre, Gravigny, salle Lino Ventura (lieu à confirmer) - fsu27@fsu.fr
- **Seine-Maritime :** jeudi 18 novembre, Rouen - fsu76@fsu.fr
- **Manche :** vendredi 19 novembre, Saint-Lô - fsu50@fsu.fr
- **Orne :** lundi 29 novembre, ligue de l'enseignement de Saint-Germain-du-Corbéis - fsu61@fsu.fr
- **Calvados :** vendredi 26 novembre, Maison des syndicats, Caen - fsu14@fsu.fr

La participation à ce stage est un droit et n'entraîne pas de perte de salaire.

Il suffit d'envoyer à votre chef.fe d'établissement ou à votre IEN la demande d'autorisation d'absence ci-dessous au moins un mois avant la date du stage de formation syndicale.



MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE

Courrier à adresser à Monsieur – Madame le-la chef-fe d'établissement / IEN et ou PIAL (établissement du second degré recruteur ou d'emploi)

Copie à la DSDEN (AESH)

NOM..... à Monsieur – Madame le-la chef-fe d'établissement / IEN et ou PIAL

Prénom.....

Fonction

Établissement

Conformément aux dispositions de la loi n°82-997 du 23/11/1982 (art. 2) relative aux agents non-titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé DATE DU STAGE pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à LIEU DU STAGE de 9h à 17h. Il est organisé par la Section Départementale FSU de Normandie, sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°84-474 du 15/06/1984 (arrêté du 13/01/09 publié au J.O. du 30/01/09 pour la FPE et arrêté du 30/11/09 pour la FPT).

A LeSignature: